

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

Cette section concerne les Conditions Générales de Transport.

Les Conditions Générales de Vente sont propres à chaque canal de Vente et consultables sur un document séparé.

Edition du 21/10/2021

AVERTISSEMENT

Faure Savoie est un transporteur de voyageurs.

L'achat de titre de transport sur internet implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente. Faure Savoie pourra effectuer des mises à jour à tout moment des conditions définies aux présentes. Ainsi nous conseillons vivement à notre clientèle de revenir les parcourir à chaque intention d'achat. Le présent règlement s'applique à toute personne utilisant un transport effectué par Faure Savoie.

Article 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Faure Savoie qu'on nommera ci-après « le transporteur »
SAS au capital de 350 000 euros
166 rue Ambroise Croizat 73200 ALBERTVILLE
SIRET 338 855 711 0028

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Article 2. DÉFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous a, dans les présentes Conditions Générales (ci-après « les Conditions Générales ») la signification suivante :

« **Titre(s) de transport** » : désigne des titres de transport au format électronique. Ceux-ci peuvent être montrés soit sur un écran (smartphone, tablette) soit imprimés sur papier A4 (couleur ou noir et blanc).

« **Transporteur** » : société de transport de voyageurs proposant des liaisons en car sur un réseau de transport.

« **Client** » : personne physique, n'agissant pas à titre professionnel, qui utilise le service. Le Client déclare avoir la capacité de conclure ces Conditions Générales c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être ni sous tutelle ni sous curatelle.

Article 3. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Transport visent à définir les relations contractuelles entre Faure Savoie et le Client (utilisateur, personne physique), qui réserve et achète un titre de transport sur une ligne opérée par Faure Savoie. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le transporteur.

Les Conditions Générales de Transport n'ont pas pour objet de régir les conditions des contrats de vente conclus entre les Clients et les divers canaux de vente des titres de transport. Ces dernières sont régies par les Conditions Générales de Vente spécifiques à chaque canal de vente.

Le fait pour un Client de procéder au règlement de sa commande implique une acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente dans leur intégralité confirmée par une coche au cours de la réservation en ligne.

Article 4. RESPONSABILITÉ ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas d'accident, seule la responsabilité du Transporteur routier est engagée dans le cadre du contrat d'assurance qu'il souscrit normalement pour l'exercice de sa profession. Tous différends ou contestations sont justiciables au Tribunal de Commerce exclusivement dont dépend l'entreprise de transport.

Article 5. DESCRIPTION ET DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Faure Savoie assure le transport du Client sur le trajet, date et horaire indiqué sur son titre de transport selon les clauses particulières suivantes :

1. ARRÊTS ET MONTÉE À BORD DU VÉHICULE

Le Client doit se présenter au point d'arrêt figurant sur son titre de transport.

Tous les arrêts sauf les terminus sont facultatifs. Aucune dépose ni aucune prise en charge ne peut être faite en dehors des arrêts officiels. Les arrêts de complaisance sont interdits.

La montée s'effectue uniquement par la porte avant.

La montée est interdite aux personnes chaussées de chaussures de ski alpin.

La montée comme la descente doivent avoir lieu à l'arrêt complet du véhicule, dans l'ordre et sans bousculade.

L'usager doit rester assis à sa place durant tout le trajet et ne quitter sa place qu'au moment de la descente.

2. TITRES DE TRANSPORT

Les titres de transport peuvent être achetés à bord des véhicules (hors ouverture de la gare routière), aux guichets de la gare routière ou sur internet sur les différents canaux de vente du Transporteur.

Le Client a pour obligation de montrer son titre de transport à sa montée dans l'autocar. Il devra le conserver pendant toute la durée du trajet. Les titres de transport peuvent être présentés sous format papier ou numérique : ils peuvent être soit imprimé sur feuille A4 soit présenté sur un support électronique (smartphone, tablette) sous réserve d'une excellente lisibilité. Tout titre de transport illisible (que ce soit une mauvaise impression ou une panne de batterie du smartphone) sera refusé et le Client devra s'acquitter d'un nouveau titre de transport pour voyager, sans possibilité de remboursement.

L'email de confirmation de commande et le reçu de paiement ne valent pas titre de transport.

En outre, un titre de transport illisible, détérioré ou modifié par une autre personne que le transporteur ou un de ses agents accrédités ne sera pas valable au transport.

Tout voyageur n'ayant pas de titre de transport en cours de validité ne sera pas autorisé à voyager.

- Il est du devoir du passager de s'assurer de sa validité. Dans un cas d'un tarif réduit, c'est au Client d'en faire la demande. Toute contestation ultérieure ne pourra être admise.
- Un titre de transport perdu ne sera pas remboursé même une fois retrouvé.
- Un titre de transport aller-retour correspond à deux trajets de sens inverse.
- Un titre de transport est valable sur le trajet prévu, à la date et aux horaires indiqués sur celui-ci.
- Si le passager bénéficie d'une réduction tarifaire ou d'un tarif à conditions particulières celui-ci doit être en mesure à tout moment de son voyage de fournir les pièces justificatives et d'en démontrer la régularité.
- Les titres de transport doivent être systématiquement présentés au conducteur pour contrôle à chaque montée dans le véhicule. Chaque Client doit conserver son titre de transport durant toute la durée du trajet, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des agents de contrôle assermentés, à bord ou à la descente des véhicules. En cas de fraude, une pièce d'identité pourra être demandée.
- Tout passager se trouvant en situation irrégulière sera passible d'une amende dont le montant est défini par les textes réglementaires en vigueur et dont les modalités sont conformes au code de Procédure Pénale (Art. 529-3 à 530-3).

Vente sur canaux de vente en ligne

L'achat de titre de transport sur internet implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente. Ces dernières sont spécifiques à chaque canal de vente et disponibles sur chaque site internet.

Tarifs

Les tarifs sont en euros toutes taxes comprises (TTC). Les tarifs sont susceptibles de modifications pour toutes les lignes. Le tarif applicable à une commande donnée est celui en vigueur au moment de la date du trajet.

Tout passager descendant à un arrêt situé entre le point de départ et le terminus paie le prix de la ligne.

Moyens de paiement

En ligne : CB, VISA, MASTERCARD. Paiement sécurisé avec débit de la carte en temps réel.

En point physique : CB, VISA, MASTERCARD, espèces (billets d'une valeur supérieure à 50€ euros non acceptés), chèque au nom de Faure Savoie.

Modifications, annulations et remboursements de billet

Les titres de transport achetés en point physique sont non échangeables et non remboursables, sauf en cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif).

Les titres de transport achetés sont régis par les Conditions Générales de Vente spécifiques à chaque canal de vente et disponibles sur chaque site internet.

3. HORAIRES, TRAJETS ET RETARDS

Les trajets et horaires des lignes sont fixes et déterminés ou homologués par l'Autorité Organisatrice du Transport ou le Transporteur, En aucun cas, ils ne peuvent être modifiés sans l'accord de l'Autorité Organisatrice ou du Transporteur.

La responsabilité du Transporteur ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de causes extérieures telles qu'intempéries, catastrophes naturelles, conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, grèves, incendies, dégâts des eaux. La force majeure s'étend à tout événement extérieur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable qui empêche le transporteur d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent contrat à sa charge.

Les horaires et les correspondances des véhicules entre eux ou d'autres services sont assurés dans la mesure du possible, mais ne sont pas garantis. Le Transporteur ne sera pas responsable des préjudices causés au voyageur et ne sera pas redevable du remboursement total ou partiel du titre de transport ou d'un dédommagement quelconque. Le temps de trajet est donné à titre informatif pour des conditions normales de circulation. Les horaires d'arrivée ne pouvant être totalement garantis lors d'épisodes météorologiques intenses. Pensez à prévoir 1h entre l'arrivée du car et le départ de votre correspondance. Le transporteur ne peut être engagé par aucune dépense ou conséquence attribuée à ce retard ou modification.

Tout accident corporel survenu à l'usager à l'occasion de son transport dans les véhicules, à sa montée ou à sa descente dans les véhicules, devra être signalé immédiatement au conducteur. Aucune demande ultérieure ne sera admise.

4. ANIMAUX

Le transport des animaux dans les véhicules est réglementé de la façon suivante :

- Les animaux de petite taille, tels que les chiens, chats, oiseaux, sont acceptés à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers convenablement fermés, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs. Les animaux placés dans un panier sont acceptés gratuitement. Le porteur de l'animal doit tenir le panier ou la cage sur les genoux et demeure entièrement responsable de son animal.
- Les chiens d'assistance qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit.
- Les chiens hors panier et les chiens de 10 kilos et plus doivent être muselés, tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter

d'un titre de transport à leur intention, au prix appliqué pour les passagers de moins de 26 ans.

- La présence des animaux sur les sièges est interdite.
- Toutes les autres catégories d'animaux sont strictement interdites à bord des véhicules (notamment chiens de catégorie 1 type pit-bulls et rottweilers, animaux exotiques type serpents ou araignées, etc...).

Ni le transporteur, ni l'autorité organisatrice ne peuvent être tenus responsables des conséquences d'un accident causé par un animal. Le propriétaire de celui-ci demeure responsable des dégâts occasionnés.

5. CONDITIONS D'ACCÈS AU VÉHICULE ET INTERDICTIONS

Les Clients doivent veiller à leur propre sécurité et à préserver celle des autres passagers.

À bord de l'autocar, un comportement correct est de rigueur, vous devez vous plier aux règles suivantes (sous peine de sanction) :

- Interdiction de parler au conducteur pendant qu'il conduit ou de gêner sa conduite par tout moyen.
- Obligation d'attacher sa ceinture de sécurité. En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale est individuelle pour chacun d'entre eux, dès lors qu'ils sont âgés de 13 ans et plus. En aucun cas, la responsabilité du conducteur et de son employeur ne pourra être mise en cause.
- Interdiction de se déplacer et circuler dans l'allée centrale pendant le trajet, sauf pour se rendre aux toilettes.
- Interdiction de faire obstacle à la manœuvre des portes.
- Respecter toutes les consignes de sécurité transmises par le conducteur ou le système d'information voyageurs.
- Interdiction de se restaurer.
- Interdiction de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool et de consommer des stupéfiants.
- Interdiction de souiller ou détériorer le matériel, cracher et de mettre les pieds sur les sièges.
- Obligation de se conduire calmement et silencieusement.
- Obligation de maintenir votre téléphone portable en mode « silencieux » pendant tout le parcours.
- Interdiction d'utiliser des appareils ou instruments bruyants ou sonores (sauf si vous utilisez un casque ou des oreillettes).
- Interdiction d'occuper abusivement les places et portes bagages.
- Interdiction de manipuler les organes d'ouverture et de fermeture des portes, manipuler briquet, allumettes, cutter, canif, ciseaux ou tout autre objet tranchant relatif à la mise en danger d'autrui.

Concernant les voyageurs accompagnés de mineurs, ceux-ci devront les garder sous leur responsabilité et exercer une surveillance particulière de façon à assurer en permanence le respect des règles de sécurité.

Droit de refuser le transport

Le Transporteur pourra en tout point d'embarquement refuser de transporter le passager et ses bagages si l'un ou plusieurs des cas suivants s'est ou est susceptible de se produire :

- Le transport du passager et/ou celui de son bagage pourrait mettre en danger la sécurité, la santé, le confort ou la commodité des autres passagers ou du personnel notamment si le passager fait usage de l'intimidation, a un comportement suspect ou utilise un langage abusif à l'égard du personnel.
- L'état physique ou mental du passager y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogue ou de médicaments pourrait présenter un danger voire un risque pour lui-même, les autres passagers, ou le personnel.
- Le passager n'est pas en mesure de prouver qu'il est la personne désignée dans la case nom du passager dans le cas d'un billet électronique.
- Le passager ou la personne qui a payé le billet n'a pas acquitté le tarif en vigueur et tous les frais (excédent de bagages compris).
- Le passager réclame une assistance particulière non demandée lors de la réservation.
- Le billet qu'a acquis le passager :
 - A été acquis frauduleusement ou acheté auprès d'un organisme autre que celui du transporteur ou de ses agents accrédités
 - A été répertorié comme document perdu ou volé
 - A été falsifié ou contrefait

Article 6. BAGAGES

Sont admis dans les véhicules :

Les paquets ou sacs peu volumineux, dont la plus grande dimension est inférieure à 0,50 m, susceptibles d'être placés sous les sièges ou dans les coffres situés au-dessus des sièges, sans gêne pour les voisins et d'un poids ne dépassant pas 8 kg.

Les bagages à main et les objets de valeur doivent être conservés dans le car. Ils restent sous la garde et l'entière responsabilité du client. Le Transporteur décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol de ces objets.

Les bagages doivent être dans un état tel que leur contenu ne puisse se répandre en cours de route.

Les sacs, serviettes, cartables, paquets de livres ou ordinateurs portables doivent être placés sous les sièges ou lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment, le couloir ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de ces objets et que ceux-ci ne risquent pas de tomber des porte-bagages placés au-dessus des sièges.

Tout bagage ne respectant pas les dimensions ci-dessus sera mis dans les soutes du véhicule.

En cas d'utilisation de la soute à bagages, l'opération de la pose et de la dépose des bagages est assurée par le conducteur. L'usager ne peut procéder de sa propre initiative à la manipulation de la soute. Les bagages, non encore remis au conducteur et laissés sans surveillance près des autocars avant l'embarquement, ne seront pas embarqués par le conducteur et restent sous l'entière responsabilité du client. Les colis et bagages devront être munis d'une étiquette mentionnant le nom, prénom et numéro de téléphone du propriétaire. Le Transporteur décline toute responsabilité en ce qui concerne tout dommage causé pendant le trajet en soute.

Les conducteurs et les contrôleurs habilités sont en droit de refuser l'admission de certains objets si ceux-ci sont susceptibles de constituer un risque d'accident ou une gêne pour les autres voyageurs.

Le transport des bicyclettes se borne à une bicyclette par personne dans la limite de la place disponible dans la soute du véhicule. Le Transporteur n'est pas responsable des éventuels dommages lorsque les bicyclettes ne sont pas protégées par une housse prévue à cet usage ni des accessoires ou des objets qui sont fixés aux bicyclettes, sauf aménagements particuliers.

Article 7. OBJETS PERDUS

Les objets perdus peuvent être réclamés sur présentation d'une pièce d'identité au dépôt le plus proche de la ligne (166 rue Ambroise Croizat 73200 ALBERTVILLE). Le Transporteur décline toute responsabilité par rapport à ce qui aurait été laissé ou oublié dans le véhicule par le client et non retrouvé.

Contact : 04 79 32 08 88 - servicetransport@fauresavoie.fr

Article 8. SUGGESTIONS ET RÉCLAMATIONS

Toute réclamation ou suggestion devra être envoyée par écrit dans les deux mois suivant le transport. Merci de joindre vos vitres de transport. Aucune réclamation ne sera acceptée si les titres de transport ne sont pas joints. **L'email de confirmation de commande et le reçu de paiement ne valent pas Titre de transport.**

Par courrier à Faure Savoie 166 rue Ambroise Croizat 73200 ALBERTVILLE

Par mail à servicetransport@fauresavoie.fr

Article 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité de Faure Savoie ne pourra être recherchée si l'exécution des Conditions Générales de Transport est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux ou grèves, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

Dans tous les cas, Faure Savoie fera tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

Article 10. DISPOSITIONS DIVERSES

Faure Savoie se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des Conditions Générales de Vente. Les nouvelles clauses s'appliqueront à toutes les réservations effectuées postérieurement à leur entrée en vigueur et seule la nouvelle version fera foi entre les parties.

Les Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune autre condition générale ou spécifique ne pourra s'intégrer aux Conditions Générales sauf accord exprès de Faure Savoie.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des Conditions Générales conservant force obligatoire entre les Parties.

Article 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Tout litige y afférent sera porté devant le tribunal compétent